

À la une

Procédure civile : les grands axes de la politique de l'amiable lancée par la Chancellerie

Généralisation de la mise en état participative, introduction de la césure et d'une audience de règlement amiable « à la française » dans le Code de procédure civile... : le point sur les principales réformes que la Chancellerie souhaite mettre en œuvre rapidement.



© wladimir1804_AdobeStock

Actualité

« Rendre la Justice, ce n'est pas seulement rendre des décisions à la chaîne »

entretien avec Michaël JANAS et Nicolas JACQUET

Doctrine

L'honoraire complémentaire de résultat, la modération et l'aléa

étude par Hervé GUETTARD

Jurisprudence

Quand la communication électronique échoue devant le premier président de la cour d'appel...

note par Abdoul YATERA sous Cass. 2^e civ., 17 nov. 2022

Actes de colloque

Les Ateliers des voies d'exécution

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Professeure agrégée à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Thibault GOUJON-BETHAN, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Marilyn GUEZ, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Lucie MAYER, Martin PLISSONNIER, Julien THÉRON et Vincent ÉGÉA





Vient de paraître

“ La nouvelle édition de la bible de la déontologie de l’avocat, abondamment illustrée par des arrêtés disciplinaires ”

Disponible sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL445c4 ■ Procédure civile : les grands axes de la politique
de l'amiable lancée par la Chancellerie 3
- GPL445c5 ■ « Il est important que la mise en état participative devienne
la règle » 6
- GPL444z1 ■ QPC 360°, le nouveau portail du Conseil constitutionnel 7
- GPL444y9 ■ « Rendre la Justice, ce n'est pas seulement rendre
des décisions à la chaîne »
entretien avec Michaël JANAS et Nicolas JACQUET 8
- GPL444y5 ■ L'Europe, dernier rempart du secret professionnel ?
libres propos par Vanessa BOUSARDO, Pierre HOFFMAN et Marion STUMM
sous CJUE, gde ch., 8 déc. 2022 12


Doctrine

- GPL444s2 ■ L'honoraire complémentaire de résultat, la modération
et l'aléa
étude par Hervé GUETTARD 14

Technique

- GPL445b1 ■ Les cours criminelles départementales
par Nathalie FINCK 18

Jurisprudence

- GPL444l4 ■ Quand la communication électronique échoue
devant le premier président de la cour d'appel...
note par Abdoul YATERA sous Cass. 2^e civ., 17 nov. 2022 21
- GPL444r3 ■ Maître d'ouvrage et garantie décennale : des précisions
sur le titulaire de l'action dans le cas d'un démembrement de propriété
note par Pierre GRULIER sous Cass. 3^e civ., 16 nov. 2022 24
- GPL444w4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 27
- GPL444o9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 30
- GPL445b3 ■ Chronique de jurisprudence du Conseil d'État -
Contentieux administratif et Convention européenne des droits
de l'Homme
par Benjamin DEF00RT <https://lext.so/GPL445b3> 

Actes de colloque

- GPL444s8 ■ Les Ateliers des voies d'exécution
3^e édition 33

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

Sous la responsabilité scientifique de
Soraya AMRANI-MEKKI

55